

POLITIQUE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA MUNICIPALITÉ DE



PHOTO : GINO CARON



Adoptée le 5 novembre 2012

PRÉAMBULE :

« *L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental et constitue une valeur essentielle de la démocratie. Malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités persistent au plan social, économique et politique. C'est dans cette optique que l'adoption d'une politique d'égalité vise à établir les balises concrètes qui permettront de préserver les acquis et de progresser encore davantage vers l'égalité. C'est une façon de reconnaître qu'il faut aider le changement à se produire et de témoigner de notre volonté d'y parvenir* » (Politique d'égalité de la CRÉBSL, mars 2010).

Cette démarche favorise le développement des valeurs suivantes :

- | | |
|-------------------------------|---------------------------|
| ➤ Justice sociale | ➤ Respect des différences |
| ➤ Démocratie | ➤ Participation citoyenne |
| ➤ Diversité des points de vue | ➤ Concertation |

1- LE CONTEXTE dans lequel s'inscrit la démarche de se doter d'une politique d'égalité :

1.1 – Une volonté gouvernementale

- La Charte des droits et libertés de la personne
- La politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait** et son plan d'action

1.2 – Une volonté régionale

- Politique d'égalité de la CRÉ-BSL
- Entente spécifique pour l'égalité de la CRÉ-BSL

1.3 – Une volonté municipale

- La Municipalité a adopté la *Charte des valeurs pour des municipalités équitables* proposée par la Table de concertation des groupes de femmes du BSL.
- En 2011, une consultation a eu lieu pour présenter un projet de plan d'urbanisme afin d'améliorer la qualité de vie et assurer le développement harmonieux de l'ensemble de la communauté pour les années à venir.
- Doter la municipalité d'une politique familiale et simultanément, entreprendre la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) qui a pour objectif premier l'adaptation des politiques, services et structures au vieillissement de la population sont en projet.

Par conséquent, une politique d'égalité reposant sur le **principe fondateur** suivant : *que notre vision du développement se base sur l'atteinte d'une plus grande égalité entre les hommes et les femmes* y trouve tout naturellement sa place.

2- LE PORTRAIT (état de la situation)

2.1- Quelques éléments dressant un portrait socio-économique de la Municipalité de Saint-Donat:

- Saint-Donat se démarque par la présence de deux périmètres urbains sur son territoire : le Mont-Comi et le village.
- Population totale en 2011 : 890 personnes. On y dénombre 25 familles monoparentales dont 10 dirigées par une femme sur un total de 250 familles. 120 ménages sur 385 (31%) sont formés d'une seule personne. 35 personnes âgées de 65 ans et plus vivent seules. À partir de 70 ans, on retrouve davantage de femmes.

- Selon les données du Recensement de 2006, les gains médians des personnes de 15 ans et plus ayant travaillé toute l'année à temps plein sont de 42,929\$ pour les hommes et 23 533\$ pour les femmes.
- Le taux de chômage est cependant faible : 4,9%, mais il est de 6,7% pour les femmes et 3,5% pour les hommes.
- Ce sont majoritairement de jeunes familles qui remplacent les personnes âgées qui quittent leur maison. Il y a donc davantage d'enfants à l'école. Ce sont plutôt des personnes retraitées qui s'établissent au Mont-Comi. On observe un manque de logements locatifs ce qui peut représenter un frein à l'établissement de personnes à plus faible revenu.
- L'aspect visuel des environs représente un attrait de taille, mais les services de proximité ne sont pas tous présents à Saint-Donat. Il n'y a pas de guichet automatique, de restaurant, de dépanneur, de garage, de CLSC. Plusieurs commerces ferment à cause du peu d'achalandage, beaucoup de gens travaillant à Rimouski ou à Mont-Joli.

Indice de développement de la Municipalité en 2006 : 7,50 selon le MAMROT. L'indice moyen pour le Québec est égal à 0. La municipalité n'est donc pas considérée dévitalisée.

2.2– La place qu'occupent les femmes et les hommes dans les différentes organisations en 2012 :

- Le conseil municipal est paritaire et la pyramide d'âge est variée.
- Plusieurs organismes ou commerces ont une femme comme présidente, représentante ou propriétaire.

3 - POLITIQUE D'ÉGALITÉ DE LA MUNICIPALITÉ

3.1 – Le but :

En adoptant une politique d'égalité, la Municipalité de Saint-Donat s'engage à se donner les moyens de favoriser l'atteinte d'une égalité réelle (mêmes droits, mêmes responsabilités, mêmes possibilités) entre les hommes et les femmes de sa collectivité.

3.2 – Les objectifs poursuivis :

Selon les différents champs de compétence municipale :

La Gouvernance (Conseil municipal, comités de travail, les décisions, les communications, etc.)

- Tendre au maintien d'un conseil municipal paritaire et sensibiliser les partenaires à l'avantage de la parité.
- Favoriser la participation citoyenne, tant des femmes que des hommes.
- S'assurer que les recommandations des organismes sensibilisés aux besoins des différentes couches de la population parviennent au conseil municipal et soient bien prises en compte.
- S'assurer que les retombées sociales, économiques, régionales et locales du développement social et économique bénéficient également aux femmes et aux hommes.

La Municipalité en tant qu'employeur :

- Favoriser l'accès et la participation autant des femmes que des hommes dans toutes les sphères décisionnelles et opérationnelles au sein de l'organisation.
- Poursuivre l'application des mesures de conciliation famille- travail- implication sociale.
- Assurer l'intégration du principe de l'égalité et de l'équité aux pratiques de gestion des ressources humaines de la Municipalité.

Les services offerts par la Municipalité :

- Tenir compte des réalités et des différences entre les femmes et les hommes dans l'offre de services, de programmes et de mesures.
- Reconnaître publiquement l'apport des bénévoles dans l'organisation d'activités et la participation à des comités.
- Assurer l'équité et l'accessibilité hommes/femmes dans l'offre de services.
- Prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de toutes et de tous sur l'ensemble du territoire.

3.3 – Les pistes d'action

- Utiliser l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) pour bénéficier de données sexuées dans l'interprétation des résultats obtenus lors de sondages, consultations et pour mesurer l'impact des décisions prises.
- Utiliser les principes de la rédaction épiciène afin d'être plus inclusif dans les communications.
- Tendre à demeurer une communauté accueillante et sécuritaire pour toutes et tous en recherchant une qualité de vie, en favorisant des services accessibles localement et en offrant une panoplie d'activités et d'occasions de se rassembler pour tous les âges et tous les goûts.

3.4 - Les engagements de la Municipalité

La Municipalité s'engage à :

- Élaborer, mettre en œuvre, évaluer un plan d'action pour l'égalité hommes-femmes.
- Nommer une personne responsable de l'application de la politique d'égalité et du suivi du plan d'action.
- Reconnaître l'expertise et collaborer avec la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent et le Centre- Femmes de La Mitis pour les questions reliées à l'égalité.
- Sensibiliser les partenaires et la population aux avantages d'une culture de l'égalité dans la vie de la communauté et l'intégrer dans les politiques à venir (politique familiale, plan de développement ...).

CONCLUSION

La Municipalité de Saint-Donat est déjà sensibilisée à la question de l'égalité.

Par conséquent, afin d'assurer le succès de la politique d'égalité, trois principes seront mis de l'avant :

- Volonté commune d'agir
- Communication efficace
- Adhésion des partenaires et de la population à la politique d'égalité

RÉFÉRENCES :

- MCCCCF, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, 2006 et Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015
- CRÉ du Bas-Saint-Laurent, *Politique d'égalité entre les femmes et les hommes*, mars 2010
- Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec, *L'implantation d'une politique d'égalité : Guide d'accompagnement à l'intention des partenaires de l'égalité dans les diverses instances régionales*, février 2009
- Politique d'égalité entre les femmes et les hommes, guide d'implantation, Table de concertation des groupes de femmes de G.I.M., novembre 2011
- Pour une gouvernance équitable, Guide de mise en œuvre d'une politique d'équité de représentation hommes /femmes, RÉCIF 02 Table de concertation des groupes de femmes Saguenay-lac-St-Jean, 2011
- Politique d'égalité de la Municipalité de Sayabec, novembre 2011
- Statistique Canada, Recensement de la population de 2006 et 2011

Adoptée par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat,

Le 5 novembre 2012.